

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 29/09/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier  
CS 81114

80011 Amiens Cedex

Téléphone : 03.22.33.61.70

Télécopie : 03.22.33.61.71

E25000140 / 80

M. le Maire  
maire d'Antilly  
Mairie  
60620 ANTILLY

Greffre ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

<https://amiens.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000140 / 80

(à rappeler dans toutes correspondances)

**E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : la révision du PLU de la commune d'Antilly

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Cathy LEMOINE, retraitée de la fonction publique de l'Etat, demeurant Les grands près rue de la Fontaine, DOMPTIN (02310) (tel : 03.23.70.96.22 ; portable : 06.21.17.02.52) en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Bernard MENGIN (portable : 06.52.59.78.13) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

*signé*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

25 septembre 2025

N° E25000140 /80

La présidente du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaires**

Vu enregistrée le 15 septembre 2025, la lettre par laquelle le Maire de la commune d'Antilly demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision du PLU.

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Mme Cathy Lemoine, retraitée de la fonction publique d'État, est désignée en qualité de commissaire enquêtatrice pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Bernard Mengin, cadre commercial SNCF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune d'Antilly, à Mme Cathy Lemoine et à M. Bernard Mengin.

Fait à Amiens, le 25 septembre 2025.

La présidente,



Florence DEMURGER